

## CANADA

# Débats de la Chambre des communes

## COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Lucien Lamoureux, Orateur

### PREMIÈRE SESSION—VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

La 27<sup>e</sup> législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 23 avril 1968, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi, 12 septembre 1968, et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

• (10.30 a.m.)

**Le jeudi, 12 septembre 1968**

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis,

**M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre,** donne lecture d'une lettre du secrétaire adjoint du gouverneur général, annonçant que le très honorable J. R. Cartwright, juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, serait présent à la salle du Sénat, le 12 septembre, à 10 h. 30, pour faire l'ouverture de la session de la vingt-huitième législature.

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes.

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

• (10.50 a.m.)

Et les députés de retour à la Chambre des Communes:

[Français]

### ÉLECTION DE L'ORATEUR

**M. LUCIEN LAMOUREUX, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE STORMONT-DUNDAS**

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur Fraser, la première et l'une des tâches les plus importantes des députés, à l'ouverture d'une nouvelle législature, est l'élection d'un président de la Chambre. Le député que nous choisirons présidera nos débats, administrera les services essentiels à la conduite efficace de nos travaux et nous représentera en de nombreuses occasions, au pays comme à l'étranger.

[Traduction]

Pour remplir ces fonctions, pour les remplir de façon à nous satisfaire, il lui faudra un prodigieux ensemble de qualités. Il doit jouir de notre respect sans s'aliéner notre affection. Il faut qu'il soit ferme mais sensible, maître de la langue, auditeur attentif, capable d'interpréter la loi et de comprendre la nature humaine. Il doit pouvoir citer un précédent ou en reconnaître un. Il est utile pour l'Orateur d'avoir un vif sentiment de l'humour et d'être homme d'esprit dans les deux langues. Il lui faut les qualités d'un juge et d'un diplomate. Il doit posséder les talents conjugués d'un funambule, d'un jongleur et parfois d'un dompteur. Bref, il faut qu'il soit un parlementaire né.